40	25/07/2002	455.240.893	36	EUR	

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
					02416.3565	C 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N M I L L I E R S D ' E U R O S

DENOMINATION : NASDAQ EUROPE

Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue des Colonies N° : 56 Bte : 15b
Code postal : 1000 Commune : Bruxelles 1
Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 01593741

Numéro de TVA ou numéro national ! 455.240.893 !

DATE ! 06/02/2002 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 27/06/2002 !
et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/2001 ! au ! 31/12/2001 !
Exercice précédent du ! 01/01/2000 ! au ! 31/12/2000 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- COHEN Ronald
  Administrateur
  Stanley Crescent 3
  W11 2NB London ROYAUME-UNI (GB)
  Date de début de mandat : 28/07/1999 Date de fin de mandat : 30/03/2001

- PEETERS Jos
  Administrateur
  Haachtstraat 136 Bte : A
  3020 Veltem-Beisem BELGIQUE
  Date de début de mandat : 28/07/1999 Date de fin de mandat : 30/03/2001

- BEESON Andrew
  Administrateur
  Warwick Square 21
  SW1V2AB London ROYAUME-UNI (GB)
  Date de début de mandat : 28/07/1999 Date de fin de mandat : 30/03/2001

- LINDENBERGH Hessel
  Administrateur
  Burgemeester den Texlaan 17
  NL-2111 CB Aerdenhout PAYS-BAS (NL)
  Date de début de mandat : 28/07/1999 Date de fin de mandat : 30/03/2001

- Ernst & Young Bedrijfsrevisoren B.C.V. (B 160)
  Num. nat. : 446.334.711 Commissaire-reviseur
  Marcel Thirylaan 204
  1200 Woluwé-Saint-Lambert BELGIQUE
  Date de début de mandat : 20/05/1998 Date de fin de mandat : 28/06/2001
  représentée par :
  - Van Steenvoort Marc

- YASSUKOVICH Stanislas
  Président du conseil d'administration
  Hillgate Place 13
  W8 7SL London ROYAUME-UNI (GB)
  Date de début de mandat : 28/07/1999 Date de fin de mandat : 30/03/2001

- WAUTHOZ Marc
  (Suite à la page 25)

Rapport de gestion : voir page 36
Rapport des commissaires : voir page 39

Nombre total de pages déposées : 36
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 11, 13, 18, 19

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.

N° NAT.	455.240.893	02416.3566	C 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? . . . . . NON

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission
  (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes;
  D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

N° NAT. 455.240.893	02416.3567	C 2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	23.381	12.275
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	22.936	98
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	279	12.143
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	60	67
C. Mobilier et matériel roulant	24	13	41
D. Location-financement et droits similaires	25	205	276
E. Autres immobilisations corporelles	26	1	32
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		11.727
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	166	34
A. Entreprises liées	280/1	165	33
1. Participations	280	165	33
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	1	1
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	1	1
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	34.888	15.539
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	18.225	10.951
A. Créances commerciales	40	1.425	223
B. Autres créances	41	16.800	10.728
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	15.454	3.426
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	1.209	1.162
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	58.269	27.814

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	22.958	9.626
I. Capital (ann. VIII)	10	31.169	21.057
A. Capital souscrit	100	31.169	21.057
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11	15.435	8.374
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(23.646)	(19.805)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5		
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	35.311	18.188
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	38	145
A. Dettes financières	170/4	38	145
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	38	145
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	31.556	17.771
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	128	127
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	3.055	12.761
1. Fournisseurs	440/4	3.055	12.761
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	17	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	279	266
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	279	266
F. Autres dettes	47/48	28.077	4.617
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	3.717	272
T O T A L D U P A S S I F	10/49	58.269	27.814

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
(sous la forme de liste)			
I. Ventes et prestations	70/74	8.099	8.628
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	6.729	8.302
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	1.370	326
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(31.316)	(20.596)
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	25.121	17.986
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	2.409	2.365
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	3.106	235
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	434	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	246	10
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
Perte d'exploitation (-)	64/70	(23.217)	(11.968)
IV. Produits financiers	75	1.266	941
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	398	480
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	868	461
V. Charges financières (-)	65	(1.617)	(926)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	996	26
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	621	900
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(23.568)	(11.953)

2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste) (suite)	Codes	Exercice	Exercice précédent
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(23.568)	(11.953)
VII. Produits exceptionnels	76		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66	(79)	
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	33	
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	46	
E. Autres charges exceptionnelles (Ann. XIV, B)	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669	( )	( )
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(23.647)	(11.953)
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés (-)	680	( )	( )
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77		
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	( )	( )
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
Perte de l'exercice (-)	67/70	(23.647)	(11.953)
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(23.647)	(11.953)

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(43.452)	(19.805)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(23.647)	(11.953)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(19.805)	(7.852)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	19.806	
1. sur le capital et les primes d'émission	791	19.806	
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793	23.646	19.805
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		630
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		6.900
. Cessions et désaffectations (-)	803	( )	(1.898)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	804		20.548
Au terme de l'exercice	805		26.180
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806		533
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		2.901
. Repris car excédentaires (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	( )	(190)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	811		
Au terme de l'exercice	812		3.244
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	813		22.936

	Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	804		
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris car excédentaires (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	811		
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	813		

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815		508	191
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816		45	
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819		553	191
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826		441	149
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827		52	29
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832		493	178
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833		60	13

	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	283	234	11.727
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	21	1	8.821
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			(20.548)
Au terme de l'exercice	819	304	235	
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	7	202	
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	92	32	
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	99	234	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833	205	1	
Dont :				
. Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251	158		
. Mobilier et matériel roulant	252	47		

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835	33		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836	165		
. Cessions et retraits (-)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838			
Au terme de l'exercice	839	198		
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847	33		
. Reprises car excédentaires (-)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	851			
Au terme de l'exercice	852	33		
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+) (-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856	165		
2. CREANCES		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			1
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			
. Remboursements (-)	859	( )	( )	( )
. Réductions de valeur actées (-)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+) (-)	862			
. Autres (+) (-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			1
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

V.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers de devises)	Résultat net (+) ou (-) (en milliers de devises)
	Nombre	%	%				
- The Entreprise Stock Market Limited Num. nat. : Old Broad Street EC2N 1H ROYAUME-UNI (GB)	1	100,00	000,00	31/12/2000	GBP		
- The European Association of Securities Dealers Automated Quotation Num. nat. : Old Broad Street EC2N 1H London ROYAUME-UNI (GB)	1	100,00	000,00	31/12/2000	GBP		
- The EASDAQ Stock Market Limited Num. nat. : Old Broad Street EC2N1HP London ROYAUME-UNI (GB)	1	100,00	000,00	31/12/2000	GBP		
- Nasdaq Europe Ltd (formerly The Easdaq Stock Market (UK)Limited) Num. nat. : Old Broad Street EC2N1HP London ROYAUME-UNI (GB)	1	100,00	000,00	31/12/2000	GBP	(1.974)	(1.974)
- The European Association of Securities Dealers Num. nat. : Old Broad Street EC2N1HP London ROYAUME-UNI (GB)	1	100,00	000,00	31/12/2000	GBP		
- Easdaq Ltd Num. nat. : Old Broad Street EC2N1HP London	1	100,00	000,00	31/12/2000	GBP		

(Suite à la page 26)

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
Charges à reporter	953
Produits à imputer	253

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	21.057	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
06/2001 - augmentation capital		27.400	414.419
10/2001 - transfer prime émission		(9.001)	
12/2001 - augmentation capital		3.144	46.050
12/2001 - diminution capital (pertes)		(11.431)	
02/2001 - augmentation capital			2
- Au terme de l'exercice	8701	31.169	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
2.1. Catégories d'actions			
Actions représentant le capital - classe A		9.168	381.628
Actions représentant le capital - classe B		22.001	242.301
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxx	623.929
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxx	

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir
DETTES FINANCIERES	880	128	38	
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	128	38	
4. Etablissements de crédit	884			
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890			
TOTAL	891	128	38	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. IMPOTS (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales ECHUES	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes ECHUES envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	279

XI. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	
Charges à imputer	3.346
Produits à reporter	371

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	26	34
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	29,1	34,1
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	48.890	57.641
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.456	1.640
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	541	515
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	111	143
d) Autres frais de personnel	623	301	67
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	469	
. reprises (-)	9113	(35)	( )
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises (-)	9116	( )	( )
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	246	8
Autres	641/8		1
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,8	0,5
Nombre effectif d'heures prestées	9098	150	1.138
Frais pour l'entreprise	617	3	29

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
Différences de change positives		716	424
Différences de change pas réalisée		152	34
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
. Constituées	6560		
. Utilisées et reprises (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			
Différences de change négatives		570	671
Différences de change pas réalisée		16	206
Charges bancaires		21	
Commissions s/garanties bancaires		14	

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	( )
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif).	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	56.225
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	56.225
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	293	240
2. par l'entreprise	9146	249	625
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	603	595
2. précompte mobilier	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925	165	33		
Participations	926	165	33		
Créances : subordonnées	927				
Créances : autres	928				
2. CREANCES	929	16.122	10.649		
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931	16.122	10.649		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935	332	6.604		
A plus d'un an	936				
A un an au plus	937	332	6.604		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

N° NAT.	455.240.893	02416.3582	C 21.

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés.

. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation.

. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés :

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 000165297796

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 309.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs.	100	28	1,4	29,1(ETP)	34,1(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	46.991	1.899	48.890 (T)	57.641 (T)
Frais de personnel	102	2.321	88	2.409 (T)	2.365 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxx	26 (T)	30 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	24	2	25,6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	24	2	25,6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	11		11
Femmes	121	13	2	14,6
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	24	2	25,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,8	
Nombre effectif d'heures prestées	151	150	
Frais pour l'entreprise	152	3	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	10		10
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	9		9
Contrat à durée déterminée	211	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221			
supérieur non universitaire	222	2		2
universitaire	223	3		3
Femmes : primaire	230			
secondaire	231	1		1
supérieur non universitaire	232	1		1
universitaire	233	3		3

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	17	1	17,6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	16	1	16,6
Contrat à durée déterminée	311	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321	1		1
supérieur non universitaire	322	2		2
universitaire	323	6		6
Femmes : primaire	330			
secondaire	331	1		1
supérieur non universitaire	332	4		4
universitaire	333	3	1	3,6
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342	5		5
Autre motif	343	12	1	12,6
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Montant de l'avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier (1)				
1.1. Plan d'entreprise	400(2)			
. Hommes	401			
. Femmes	402			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404			
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405(2)			
. Hommes	406			
. Femmes	407			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :				
. total pour l'exercice	550			
. total pour l'exercice précédent	560	46	45,4	

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
. Hommes	580	11	176	18
. Femmes	581	13	208	22

(1) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.
(2) Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES
(Suite de la page 1)

- GOLDSCHMITH — Léo — Administrateur
  "Le Bois de Lune "
  1873 Val d'Illiez
  Date de début de mandat : 28/07/1999 — Date de fin de mandat : 30/03/2001

- SCHWEICH — Stephen — Administrateur
  Scarsdale Villas 9
  W1V 9FN London — ROYAUME-UNI (GB)
  Date de début de mandat : 28/07/1999 — Date de fin de mandat : 30/03/2001

- HORVATH — Helmut — Administrateur
  Guntramsdorfer Strasse 41/24
  2340 Mödling — AUTRICHE (AT)
  Date de début de mandat : 28/06/1999 — Date de fin de mandat : 30/03/2001

- SCHUBERT — Steffen — Administrateur
  Rue du Gentilhomme 6
  1000 Brussel — BELGIQUE
  Date de début de mandat : 28/07/1999 — Date de fin de mandat : 30/03/2001

- PASTERNAK — Kenneth — Administrateur
  Mill Road Extension, Woodcliff Lake 35
  New York — ETATS-UNIS D'AMERIQUE (US)
  Date de début de mandat : 28/07/1999 — Date de fin de mandat : 30/03/2001

- CALLEWAERT — Jan — Administrateur
  Kolonel Begaultlaan 45
  3012 Leuven — BELGIQUE
  Date de début de mandat : 28/07/1999 — Date de fin de mandat : 30/03/2001

- JOHANSSON — Jerker — Administrateur
  Campden Hill Square 29
  W8 7JY London — ROYAUME-UNI (GB)
  Date de début de mandat : 28/07/1999 — Date de fin de mandat : 30/03/2001

- GEDULD — Emanuel E. — Administrateur
  Central Park West
  10024 New York — ETATS-UNIS D'AMERIQUE (US)
  Date de début de mandat : 22/06/2001 — Date de fin de mandat : 30/03/2001

- R.JARRETT — Lilien — Administrateur
  Broadway 1200
  10001 New York — ETATS-UNIS D'AMERIQUE (US)
  Date de début de mandat : 22/06/2000 — Date de fin de mandat : 30/03/2001

- PHILIPS — Luc — Administrateur
  Platanenlaan 14
  1820 Steenokkerzeel — BELGIQUE
  Date de début de mandat : 22/06/2000 — Date de fin de mandat : 30/03/2001

- ZARB — Frank G. — Président du conseil d'administration
  Covery Court 7
  NY11555 NEW YORK — ETATS-UNIS D'AMERIQUE (US)
  Date de début de mandat : 30/03/2001 — Date de fin de mandat : 22/06/2006

- SIMMONS — Hardwick — Administrateur
  Todd Road 77
  NY10536 NEW YORK — ETATS-UNIS D'AMERIQUE (US)
  Date de début de mandat : 30/03/2001 — Date de fin de mandat : 22/06/2006

- HILLEY — John — Administrateur
  Springvale Road Great Falls 301
(Suite à la page 26)

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES
(Suite de la page 25)

VA22066 ETATS-UNIS D'AMERIQUE (US)
Date de début de mandat : 30/03/2001 Date de fin de mandat : 22/06/2006

- WEBER James
Administrateur

Heathergate, Christchurch Road
Virginia Water ROYAUME-UNI (GB)
Date de début de mandat : 30/03/2001 Date de fin de mandat : 22/06/2006

- KETCHUM Richard G.
Administrateur

Fircrest Place Alexandria 811
VA22066 ETATS-UNIS D'AMERIQUE (US)
Date de début de mandat : 30/03/2001 Date de fin de mandat : 22/06/2006

- VERDONCK Ferdinand
Administrateur

Nederpolder 7
9000 Gent BELGIQUE
Date de début de mandat : 30/03/2001 Date de fin de mandat : 22/06/2006

- Cohen Ronald
Administrateur

Stanley Crescent 3
W11 2NB LONDON ROYAUME-UNI (GB)
Date de début de mandat : 30/03/2001 Date de fin de mandat : 22/06/2006

- Peeters Jos
Administrateur

Haachtstraat 136A
3020 Veltem-Beisem BELGIQUE
Date de début de mandat : 30/03/2001 Date de fin de mandat : 22/06/2006

- Arthur Andersen Réviseurs d'Entreprises
Num. nat. : Commissaire-reviseur

Montagne du Parc 4
1000 Bruxelles 1 BELGIQUE
Date de début de mandat : 26/06/2001 Date de fin de mandat : 19/12/2001
représentée par :
- De Keulenaer Ludo

BELGIQUE

- Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises
Num. nat. : Commissaire-reviseur

Av Marcel Thiry 204
1200 Bruxelles 20 BELGIQUE
Date de début de mandat : 19/12/2001 Date de fin de mandat : 24/06/2004
représentée par :
- Van Steenvoort Marc

BELGIQUE

V.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES
(Suite de la page 10)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers de devises)	
ROYAUME-UNI (GB)				31/12/2000	GBP	753	352
- Nasdaq Europe Sarl	2	100,00	000,00				
Num. nat. :							

(Suite à la page 27)

V.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES
(Suite de la page 26)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers de devises)	Résultat net
	Nombre	%	%				
Place de la Madeleine 6 75008 Paris FRANCE (FR)	100	100,00	000,00	31/12/2000	FRF	(259)	35
- Easdaq Gmbh	100	100,00	000,00				
Num. nat. : Friedrich-Ebert-Anlage 49 60308 Frankfurt ALLEMAGNE (DE)	1	100,00	000,00	31/12/2000	EUR	(277)	(269)

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

GENERALITES

Les règles d'évaluation sont définies conformément aux Chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

REGLES SPECIFIQUES

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie estimée d'utilisation.

L'amortissement se fait en utilisant la méthode linéaire aux taux suivants :

Licences	33.3%
Logiciel	33.3%

Dans l'année d'acquisition l'amortissement se fait à partir du mois d'achat.

Immobilisations corporelles :
Les immobilisations corporelles :
Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition.

L'amortissement se fait en utilisant la méthode linéaire aux taux suivants :

Nature	Méthode	Amortissements Annuel (%)
Installations, machines & outillage	Linéaire	25%
Matériel de bureau	Linéaire	25%
Matériel	Linéaire	25%
Matériel informatique	Linéaire	33.33%
Fournitures de bureau	Linéaire	20%
Aménagements	Linéaire	33.33%
Actifs corporels en leasing	Linéaire	20%
Autres actifs corporels	Linéaire	33.33%

Dans l'année d'acquisition l'amortissement se fait à partir du mois d'achat.

Immobilisations financières :
Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeurs sont actées dans le cas d'une dimunition permanente de la valeur des actions, mesurées et justifiées par la situation financière, la rentabilité et les perspectives des filiales.
De telles réductions de valeurs sont reprises si une hausse de valeur est observée de manière permanente ultérieurement.

Créances à moins d'un an :
Les créances à moins d'un an sont enregistrées à leur valeur nominale. Des réductions de valeurs actées sur une base individualisée si le remboursement des créances devient en tout ou en partie incertain ou douteux.

Liquidités :
Les liquidités sont enregistrées à leur valeur nominale.

Stock option plan :
La société a un "stock option plan" en vertu duquel des options d'achat sur action ordinaire sont allouées au Président du Conseil d'Administration, aux membres de l'autorité du marché et aux cadres. Les montants payés en vue d'acquérir des options sont enregistrés comme prime d'émission.

Warrants :
En 1996 la société a émis 100 warrants en faveur de ses 43 actionnaires fondateurs. Chaque warrant donnera le droit de souscrire à une action nouvelle à émettre à la valeur nominale de BEF 10.000 par action nouvelle. Les warrants peuvent être exercées jusqu'au mois décembre 2002 au plus tard.

En 1997 la société a émis 6.120 warrants en faveur de 8 actionnaires. Chaque warrant donnera le droit de souscrire à une action nouvelle à émettre à la valeur nominale de BEF 10.000 par action nouvelle. Les warrants peuvent être exercées jusqu'au mois de décembre 2003 au plus tard.

En 1998 la société a émis 1.080 warrants en faveur de l'actionnaire. Chaque warrant donnera le droit de souscrire à une action nouvelle à émettre à la valeur nominale de BEF 10.000 par action nouvelle. Les warrants peuvent être exercées jusqu'au mois de décembre 2003 au plus tard.

En 1999 la société a émis 28.101 warrants en faveur de 33 actionnaires. Chaque warrant donnera le droit de souscrire à une action nouvelle à émettre à la valeur nominale de EUR 271 par action nouvelle. Les warrants peuvent être exercées jusqu'au mois de décembre 2003 au plus tard.

La société à émis 5.722 warrants en faveur de son personnel en 2001.
Chaque warrant donnera le droit de souscrire à une action nouvelle à émettre à la valeur nominale de BEF 10.000 par action nouvelle.
1532 Warrants peuvent être exercés jusqu'au 31 décembre 2002 au plus tard; 530 warrants peuvent être exercés

jusqu'au 31 décembre 2005 au plus tard; 3660 warrants peuvent êtres exercés jusqu'au 31 mars 2005 au plus tard.

Provision pour risques et charges :
Des provisions individualisées sont constituées afin de couvrir des pertes probables dans la mesure ou un événement futur confirme une réduction de valeur d'un actif ou une charges incombée à la date de clôture. La provision sera uniquement enregistrée si la perte peut être estimée de
façon raisonnable.

Dettes à moins d'un an :
Les dettes à moins d'un an sont enregistrées à leur valeur nominale.

Différence de change :
Les transactions libellées en une devise autre que l'euro sont converties aux taux de change standard mensuel. Les différences de change réalisées au moment de la liquidation de la transaction sont prises en résultat. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés
en devises étrangères sont convertis au taux de clôture. Les différences de change latentes qui en résultent sont prises en résultat.

Plan de pension :
La société contribue à des plans de pension en faveur de la majorité des ses employés. Les contributions périodiques aux plans de pension ("defined contribution plans") sont prises en charge dans la période concernée.

Reconnaissance de revenus :
Les revenus sont reconnus sur la période durant laquelle les prestations de services sont effectuées.

La société a modifié sa politique de reconnaissance de revenus pour étaler les revenus provenant du listing de l'émetteur sur la période moyenne de 4 ans, plutôt que de reconnaître la totalité du montant durant l'année du listing.
Cette nouvelle politique permettra de mieux calquer les revenus perçus sur les services rendus.

Cette politique est conforme au Staff Accounting Bulletin (SAB) 101: "Revenue Recognition in Financial Statements" pour les redevances du listing initial et les redevances d'offres secondaires, émises par la Securities and Exchange

Commission des Etats-Unis.

Nasdaq Europe SA rend également compte à sa société mère, The Nasdaq Stock Market, Inc., conformément aux pratiques comptables généralement acceptées aux Etats-Unis.
Cette modification de politique comptable permettra de mieux calquer les comptes annuels de la société sur les comptes qui sont rapportés à la société mère, conformément aux US GAAP.

L'effet de cette modification consiste à enregistrer un revenu reporté de 371.134 euros au 31 décembre 2001, en réduisant les revenus du même montant.
Ce revenu reporté représente un revenu antérieurement reconnu au cours des années précédentes.
Ce revenu est à présent reporté, et sera déclaré en 2002 et les années ultérieures.

RAPPORT DE GESTION (part I)

NASDAQ EUROPE S.A./N.V.
Rue des Colonies 56, Box 15
1000 Bruxelles
Registre de Commerce de Bruxelles, numéro : 893.741
TVA numéro : 455.240.893

(la * Société *)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE 95 DU CODE BELGE DES SOCIETES EN VUE D'ETRE PRESENTE A L 'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 27 JUIN 2002

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le 30 mars 2001, The Nasdaq Stock Market, Inc. (* Nasdaq *) a acquis une participation majoritaire dans le capital de la Société (appelée alors EASDAS S.A.).
Le Nasdaq a établi une bourse en Europe afin de promouvoir une culture émergente d'investissements dans le capital par des particuliers et de créer les fondements d'une plate-forme pan-européenne pouvant servir de base à une alliance stratégique plus importante avec une bourse européenne majeure telle que le DBAG ou le LSE. Le Nasdaq a acquis une participation dans la Société afin de rencontrer un objectif à court terme : créer un marché pan-européen à bas coûts basé sur le modèle du marché Nasdaq américain et rencontrant les exigences de clients importants. Notre objectif est de permettre aux teneurs de marché de ramener les courants d'ordre transfrontaliers de particuliers à un seul point de liquidité, d'internaliser ce courant d'ordre et rapporter d'importants volumes de transactions à Nasdaq Europe.

A partir de cette liquidité initiale et de cette base de revenus, Nasdaq Europe à l'intention d'établir un pool organique de liquidités, incluant les courants d'ordre dans les titres américains, les nouvelles IPOs européennes et de nouveaux produits structurés.

Afin de rencontrer ces objectifs, Nasdaq Europe a lancé sa plate-forme de négociation (* ETS *) en juin 2001 ainsi qu'une contre-partie centrale permettant des compensations transfrontalières (Euro CCP) en décembre 2001.

Nous avons le plaisir de vous présenter, au nom du Conseil d'Administration, le rapport relatif aux activités et aux résultats financiers de la société anonyme Nasdaq Europe au cours de l'exercice comptable se terminant le 31

décembre 2001 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.

I. Performance du marché

Nasdaq Europe fournit des produits et des services dans les quatre domaines suivants : services aux émetteurs, services aux membres, services relatifs à l'information du marché et services relatifs aux transactions.

Déclaration des revenus

1.1 Revenus

Le montant total des revenus de Nasdaq Europe au 31 décembre 2001 s'élevait à 8.098.939 euros. Ces revenus peuvent être décomposés comme suit (en euros) :

* Services aux émetteurs : 617.045
* Services aux membres : 2.422.063
* Services relatifs aux transactions : 328.258
* Vente de données (data vendors) : 3.326.891
* Autres : 35.156
* Charges remboursées : 1.369.526

Total 8.098.939

Services aux émetteurs

Les frais d'émetteur (issuers fees) couvrent les frais d'admission, les frais liés à la cotation d'actions supplémentaires (listing of additional shares ou * LAS *) et la cotisation annuelle.
Les frais d'admission comprennent un montant fixe et un montant variable calculé sur la base de la capitalisation boursière totale. La période de référence prise en compte pour les frais relatifs à une première cotation est de six ans. Les cotisations annuelles sont calculées sur la base de la capitalisation boursière totale et sont comptabilisées pendant l'exercice afin de financer divers services offerts aux émetteurs par la Société.

Les frais d'émetteur étaient de 0,6 millions d'euros, en ce compris les cotisations annuelles des sociétés déjà cotées sur le marché en prenant compte la capitalisation boursière au 31 décembre 2001. Quinze émetteurs ont été * délistés * en 2001, don't 86% en raison de procédures de faillites ou de concordat, d'acquisition ou de * compliance *.
Le 31 décembre 2001, les titres de 49 sociétés étaient cotés avec une capitalisation boursière moyenne de plus de 150 millions d'euros.

Service aux membres

Les frais de membres (member fees) couvrent les frais d'admission, la cotisation annuelle et les frais de réseau et d'utilisation. Les teneurs de marchés accèdent au système de négociation via un réseau géré par Global Crossing. Les frais d'accès au réseau couvrent les frais liés au hardware et au sofware ainsi que le coût de la connectivité à la plate-forme ETS.
Les frais d'admission couvrent les coûts du hardware et de l'installation nécessaires afin de devenir membre de Nasdaq Europe. La cotisation annuelle couvre les frais récurrent du membre, notamment la supervision et la réglementation du marché, et est considéré comme un revenu durant l'année en cours.

Les revenus provenant des membres s'élevaient à 2,4 millions d'euros comprenant principalement des frais de connexion au réseau qui sont essentiellement des charges répercutées aux teneurs du marché. En outre, les revenus provenant des membres portent sur le montant initial payé pour l'installation lié à la plate-forme de négociation et les montants annuels liés à la maintenance et au développement du système de négociation.

Services relatifs aux transactions

Les services relatifs aux transactions sont les produits conçus afin que les teneurs de marché aient accès aux fonctions de * quoting * et de négociation sur Nasdaq Europe ainsi qu'aux services postérieurs à la transaction tel que le * trade reporting *. Les revenus provenant de ces services sont basés sur la quantité des services et sont reconnus au moment où les transactions ont lieu.

Les revenus basés sur les transactions, qui dépendent des conditions générales du marché, s'élèvent à 0,3 millions d'euros pour l'année 2001 et proviennent principalement de l'exécution de transactions et de * trade reporting * via la plate-forme de négociation.
Nasdaq Europe offre une réduction de prix basée sur les volumes de transaction afin d'augmenter le courant d'ordres sur le marché.

Services relatifs à l'information du marché

Les revenus découlant des services relatifs à l'information du marché sont calculés sur la base du nombre de terminaux en service. Ces services portent sur le calcul et la diffusion des * quotations * des prix ainsi que sur l'information relative au prix et au volume des transactions exécutées. Ces montants sont reconnus le mois au cours duquel l'information est fournie. Ces revenus s'élèvent à 3,3 millions d'euros pour l'année 2001.

Charges remboursées

Les charges remboursées représentent les frais payés par Nasdaq Europe SA pour le compte de la société-mère (The Nasdaq Stock Market, Inc.) ou de ses filiales et qui sont alors remboursées à Nasdaq Europe par la société dans le

chef de laquelle les coûts ont été créés.
Ce revenu est compensé par des charges équivalentes comprises dans les frais opérationnels.

1.2 Charges

Le total des charges pour l'année 2001 s'élève à 31,3 millions d'euros et les charges avant intérêts et amortissements s'élèvent à 28,2 millions d'euros. La Société a géré les charges de façon à amoindrir les conséquences de mauvaises conditions du marché qui ont eu un impact sur les revenus totaux.

1.2 (a) Services et biens divers

Les services et biens divers sont passés de 17.986.224 euros en 2000 à 25.121.343 euros en 2001 principalement en raison des frais liés à l'opération de la plate-forme ETS.

1.2 (b) Amortissement

Les charges d'amortissement ont augmenté de 234.833 euros en 2000 à 3.105.836 euros en 2001, en raison de l'amortissement de la plate-forme ETS, qui a commencé en juin 2001, lors du lancement du système.

1.3 Produits financiers

Les produits financiers sont passés de 941.482 euros en 2000 à 1.266.478 euros en 2001.
Ce poste est principalement constitué d'intérêts bancaires. L'augmentation est due à une moyenne plus élevée du solde en cash au courant de l'année.

1.4 Charges financières

Les charges financières ont augmenté de 925.839 euros en 2000 à 1.617.584 euros en 2001.
L'augmentation est principalement due aux taux d'intérêts à long terme.

La perte nette de la Société s'élevait à 23.646.880,59 euros pour l'exercice 2001.

2. Négociation sur Nasdaq Europe

A la fin de l'année 2001, 259 titres étaient admis sur ce segment du marché. La Société a renforcé la qualité du marché en requérant que deux teneurs de marché soient inscrits pour chaque titre sur Nasdaq Europe.

3. Les membres de Nasdaq Europe

En juin 2001, Nasdaq Europe a lancé le European Trading System (* ETS *) qui permet aux teneurs de marché d'exécuter leurs * quotes *, le * matched trade reporting * et qui confère aux intermédiaires la possibilité de négociers leurs ordres électroniquement. En 2001, Nasdaq Europe a eu 3 nouveaux membres et a perdu 16 membres en raison de fusions ou d'acquisitions. Le 31 décembre 2001, 65 membres étaient admis.

4. Autres développements

En novembre 2001, Nasdaq Europe a conclu un accord de partenariat avec la bourse de Berlin afin de permettre à la Société d'attirer des courants d'ordre venant d'Allemagne, ce qui constituait une étape importante de la stratégie de Nasdaq Europe qui consiste à établir des partenariats avec des marchés et des teneurs de marchés importants. Ce partenariat avec la bourse de Berlin a pour but de permettre aux investisseurs allemands d'avoir accès à ETS conformément aux règles applicables en Allemagne et à des prix comparables aux pris en vigueur en Allemagne.

II. Développement relatif à la structure de la Société

En 2001, les développements suivants ont eu un impact sur la structure de la Société.

1. Assemblée générale extraordinaire du 9 février 2001

1.1. Poursuite des activités de la Société conformément à l'article 633 du code belge des sociétés

Le 15 décembre 2000, le conseil d'administration de la Société (à l'époque EASDAQ S.A./N.V.) a constaté que la valeur de l'actif net de la société, au 30 novembre 2000, s'élevait à 9.572.247,99 euros et était réduite à moins de la moitié du capital social qui s'élevait à 21.056.966,24 euros. En application de l'article 103 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales (actuellement article 633 du Code belge des Sociétés), le conseil d'administration a convoqué une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 9 février 2001 afin de délibérer sur la poursuite des activités de la Société et sur les mesures à adopter en vue de rétablir la situation financière de la Société. Le conseil a recommandé la poursuite des activités de la Société en informant l'assemblée générale que des discussions étaient en cours avec des partenaires stratégiques afin de rétablir la situation financière de la Société et que des crédits-pont pour un montant total de 4 millions d'euros avaient été conclus avec certains actionnaires. Lors de l'assemblée générale extraordinaire, le président a expliqué que le crédit-pont de 4 millions d'euros était épuisé, que la Société poursuivait des négociations avec le Nasdaq et d'autres partenaires stratégiques et qu'un crédit-pont de 9 millions d'euros avec le Nasdaq et ces partenaires stratégiques était envisagé.
L'assemblée générale a décidé de poursuivre les activités de la Société.

1.2. Modification de l'article 32, dernier paragraphe des statuts de la Société

L'assemblée générale extraordinaire a également décidé de supprimer l'article 32, dernier paragraphe, des statuts qui disposait qu' * aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires qui appartiennent au même groupe de sociétés (un groupe étant défini comme une société détenant, directement ou indirectement, 50% des actions d'une autre société) ne peuvent exercer, lors d'une assemblée générale, leurs droits de vote à concurrence de plus de 20% des actions présentes ou représentées *.

2. Augmentation de capital du 9 février 2001

Le 9 février 2001, le notaire a pris acte du fait que le capital avait été augmenté de 20.000 BEF (495,79 euros) pour passer de 21.056.966,24 euros à 21.057.462,03 euros à la suite de l'exercice de deux warrants détenus par d'anciens membres du personnel de la Société.

3. Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2001

Le 30 mars 2001, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires s'est réunie et a notamment pris les résolutions suivantes :

3.1. Augmentation de capital 1

L'assemblée générale a augmenté le capital social de la Société au profit du The Nasdaq Stock Market, Inc. (* Nasdaq *) à concurrence de 14 millions d'euros pour le porter de 21.057.462,03 euros à 35.057.462,03 euros (* Augmentation de capital 1 *).
L'assemblée générale a décidé la réalisation de cette augmentation de capital par apport en espèces et par la création de 350.000 actions * A * (voir ci-après sous 3.3) conférant certains privilèges qui ressortent des statuts tels que modifiés lors de la même assemblée.
L'assemblée a procédé à l'émission desdites actions * A * au prix d'émission de 40 euros par action.

3.2. Renouvellement et modification du capital autorisé

L'assemblée a décidé de renouveler et de modifier le capital autorisé en autorisant le conseil d'administration à augmenter le capital de la Société (en ce compris l'émission d'obligations convertibles, d'options ou warrants), en une ou plusieurs fois, pendant une période de cinq ans à dater de la publication de ladite modification aux statuts à l'Annexe au Moniteur belge, à concurrence d'un montant maximum de 100 millions d'euros et, dans le cadre d'une telle augmentation, de supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires et porteurs de warrants.

3.3. Modification des statuts de la Société

A la suite de l'Augmentation de capital 1 en faveur du Nasdaq, l'assemblée générale a approuvé diverses modifications aux status de la Société dont notamment (i) la modification du nom de la Société en Nasdaq Europe ; (ii) la modification de l'objet social où les mots * marché boursier pan-européen EASDAQ * ont été remplacés par les mots * un marché réglementé pan-européen * (article 3,)1 des statuts) ; (iii) la classification des actions de la Société en deux catégories * A * et * B *, la totalité des actions de catégorie * A * étant détenue par Nasdaq et jouissant de certains privilèges définis dans les statuts modifiés.

3.4. Augmentation de capital 2

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant maximum de 4.924.012,20 euros pour le porter de 35.057.462,03 euros à 39.981.474,23 euros (* Augmentation de capital 2 *).
L'assemblée générale a décidé (i) d'augmenter le capital par apport en espèces et par la création d'un maximum de 72.115 actions de catégorie * B * ; (ii) qu'il sera procédé à la souscription en espèces des nouvelles actions au prix de 208 euros dont 68,28 euros seront comptabilisés sur compte * Capital * (soit au total 4.924.012,20 euros) et 139,72 euros seront comptabilisés sur un compte * Primes d'émission * (soit au total 10.075.907,80 euros) ; (iii) de donner mandat à deux membres du conseil, dont un au moins de catégorie * A *, agissant ensemble, pour négocier et signer des conventions de souscriptions d'actions avec des souscripteurs dont l'activité habituelle consiste en la fourniture de services d'investissements à des tiers sur une base professionnelle ou qui sont inscrits comme * broker dealer * en vertu du * US Securities Exchange Act * de 1934 pour le montant total envisagé de 14.999.920 euros et pour faire constater, avant le premier juillet 2001, par voie authentique, la réalisation de cette augmentation de capital à concurrence du montant pour lequel elle aura été souscrite.
Cette augmentation de capital n'a pas été constatée au jour de l'assemblée générale.

3.5. Emission de warrants 1

L'assemblée générale a décidé (i) en considération des prêts consentis à la Société pour un montant total de 20 millions d'euros (dont 6 millions d'euros avaient déjà été consentis au jour de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2001), d'augmenter le capital, sous la condition suspensive et dans la mesure de l'exercice de warrants, par l'émission d'un maximum de 20.000 warrants pour un montant égal au pair comptable que les actions ordinaires auront au moment de l'exercice des warrants, multiplié par le nombre d'actions de capital ordinaire obtenues lors de l'exercice des warrants (* Emission de warrants 1 *), (ii) que chaque prêteur recevra un warrant par 1.000 euros prêtés à la société,
que l'exercice d'un tel warrant permettra à son porteur de souscrire une action de capital ordinaire moyennant un apport en espèces de 208 euros par action, lequel, sous déduction du pair comptable, sera comptabilisé comme prime d'émission, et que ces warrants pourront être excercés jusqu'au 31 décembre 2004.

L'assemblée a constaté que 6.000 warrants étaient attribués aux prêteurs ayant consenti des prêts pour un montant total de 6 millions d'euros et a décidé de donner mandat à deux membres du conseil d'administration (dont un au moins de catégorie * A *), agissant conjointement, pour négocier et conclure des conventions de prêts avec d'autres prêteurs potentiels dont l'activité habituelle consiste en la fourniture de services d'investissements à des tiers sur une base professionnelle ou qui sont inscrits comme * broker dealer * en vertu du * US Securites Exchange Act * de 1934 pour la part restant du montant total envisagé des prêts (20 millions d'euros) et pour attribuer, en une ou plusieurs fois, avant le 1er juillet 2001 les warrants restants à ces prêteurs par voie authentique.

3.6. Emission de warrants 2

L'assemblée générale a décidé (i) en considération des prêts consentis à la Société pour un montant total de 4 millions d'euros (dont la totalité avait déjà été consentie au jour de l'assemblée générale extraordinaire) d'augmenter le capital, sous la condition suspensive et dans la mesure de l'exercice de warrants, d'émettre un maximum de 80 warrants pour un montant égal au pair comptable que les actions de capital ordinaire de la Société auront au moment de l'exercice des warrants, multiplié par le nombre d'actions de capital ordinaire obtenues à l'occasion de l'exercice des warrants ; (ii) que les warrants ne pourront être exercés que par la voie d'un apport en nature au capital de la Société du montant principal du prêt consenti par le porteur du warrant concerné, et que l'exercice des warrants autorisera le porteur de ceux-ci à souscrire 480 actions de capital ordinaire par warrant (soit à une valeur de 104,16 euros par action), si, au moment de l'exercice,le montant total principal du prêt est encore dûSSi, au moment de l'exercice des warrants, une partie du montant principal a été remboursée par la Société, le nombre d'actions sera déterminé comme suit : pourcentage du montant total principal encore dû au moment de l'exercice multiplié par 480.

L'assemblée générale a décidé que chaque prêteur recevra un warrant par 50.000 euros prêtés à la Société, qu'il n'y aura pas de prix d'émission et que ces warrants pourront être exercés à tout moment jusqu'au 31 décembre 2003.

L'assemblée générale a enfin décidé d'attribuer 80 warrants en rémunération des prêts consentis pour un montant total de 4 millions d'euros.

3.7. Composition du conseil d'administration

L'assemblée a décidé de révoquer le mandant de tous administrateurs en place et de nommer huit administrateurs, dont cinq sur la base de la liste présentée par les actionnaires de catégorie * A * et trois sur la base de la liste présentée par les actionnaires de catégorie * B *.

4. Augmentation de capital et émission de warrants le 13 juin 2001

Conformément à la délégation de pouvoirs décrite aux sections 3.4 et 3.5 de ce rapport, deux membres du conseil d'administration ont constaté les augmentations de capital et les émissions de warrants suivants :

* Emission de 7.211 actions de classe B en faveur de Lehman Brothers Holding Plc. au prix de 208 euros, dont 68,28 euros seront comptabilisés sur un compte * capital * (soit un montant total de 492.367,08 euros), et dont 139,72 euros seront comptabilisés sur un compte * prime d'émission * (soit un montant total de 1.007.520,92 euros) ainsi que l'attribution à cette société de 1.400 warrants en raison du prêt consenti de 1.400.000 euros.

* Emission de 7.211 actions de classe B en faveur de Fortis Banque S.A. au prix de 208 euros, dont 68,28 euros seront comptabilisés sur un compte * capital * (soit un montant total de 492.367,08 euros), et dont 139,72 euros seront comptabilisés sur un compte * prime d'émission * (soit un total de 1.007.520,92 euros) ainsi que l'attribution à cette société de 1.400 warrants en raison du prêt consenti de 1.400.000 euros.

* Emission de 7.211 actions de classe B en faveur de Monsieur Bernard L. Madoff au prix de 208 euros, dont 68,28 euros seront comptabilisés sur un compte * capital * (soit un montant total de 492.367,08 euros), et dont 139,72 euros seront comptabilisés sur un compte * prime d'émission * (soit un montant total de 1.007.520,92 euros) ainsi que l'attribution à cette personne de 1.400 warrants en raison du prêt consenti de 1.400.000 euros.

* Emission de 14.422 actions de classe B en faveur du Crédit Suisse First Boston (Europe) Limited, au prix de 208 euros, dont 68,28 euros seront comptabilisés sur un compte * capital * (soit un montant de 984.734,16 euros), et dont 139,72 euros seront comptabilisés sur un compte * prime d'émission * (soit un montant total de 2.015.041,84 euros).

* Emission de 7.211 actions de classe B en faveur de The Goldman Sachs Group Inc. au prix de 208 euros, dont 68,28 euros seront comptabilisés sur un compte * capital * (soit un montant total de 492.367,08 euros), et dont 139,72 euros seront comptabilisés sur un compte * prime d'émission * (soit un montant total de 1.007.520,92 euros) ainsi que l'attribution à cette société de 1.400 warrants en raison du prêt consenti de 1.400.000 euros.

Le 13 juin 2001, une augmentation de capital pour un montant de 2.954.202,48 euros a été constatée, ainsi qu'une augmentation du compte de prime d'émission pour un montant de 6.045.125,52 euros. En conséquence, le montant du capital s'est élevé à 38.011.664,51 euros.
Un montant total de 5.600 warrants ont été attribués en raison de prêts consentis pour un montant total de 5.600.000 euros.

5. Augmentation de capital et émission de warrants le 20 juin 2001

Conformément à la délégation de pouvoirs décrite sous les sections 3.4. et 3.5. de ce rapport, deux membres du conseil d'administration ont constaté les augmentations de capital, ainsi que les émissions de warrants suivantes :

* Emission de 7.211 actions de classe B en faveur de Salomon Brother Holding Company Inc., au prix de 208 euros, dont 68,28 euros seront comptabilisés sur le compte * capital * (soit un montant total de 492.367,08 euros), et dont 139,72 euros seront comptabilisés sur un compte * prime d'émission * (soit un montant total de 1.007.520,92 euros) ainsi que l'attribution à cette société de 1.400 warrants en raison du prêt consenti de 1.400.000 euros.

* Emission de 6.731 actions de classe B en faveur de BNP Paribas SA. au prix de 208 euros, dont 68,28 euros seront comptabilisés sur le compte * capital * (soit un montant total de 459.592,68 euros), et dont 139,72 euros seront comptabilisés sur un compte * prime d'émission *, (soit un montant total de 940.455,32 euros), ainsi que l'attribution à cette société de 1.400 warrants en raison du prêt de 1.400.000 euros.

Le 20 juin 2001, le capital a été augmenté d'un montant de 951.959,76 euros et le compte de prime d'émission d'un montant de 1.947.976,24 euros. Par conséquent, le capital s'est élevé à 38.963.624,27 euros. Un montant total de 2.800 warrants ont été attribué en raison de prêts consentis pour un montant total de 2.800.000 euros.

6. Augmentation de capital et émission de warrants le 27 juin 2001

Conformément à la délégation de pouvoirs décrite sous les sections 3.4. et 3.5. de ce rapport, deux membres du conseil d'administration ont constaté les augmentations de capital et les émissions de warrants suivantes :

* Emission de 7.211 actions de classe B en faveur de Santander Central Hispano Investments S.A., au prix de 208 euros, dont 68,28 euros seront comptabilisés sur le compte * capital * (soit un montant total de 492.367,08 euros), et dont un montant de 139,72 euros seront comptabilisés sur le compte * prime d'émission * (soit un montant total de 1.007.520,82 euros) ainsi que l'attribution à cette société de 1.400 warrants en raison du coût consenti pour 1.400.000 euros.

En conséquence de cette augmentation de capital, le capital s'est élevé à 39.455.991,35 euros.

7. Assemblée générale des actionnaires le 28 juin 2001

Le 28 juin 2001, l'assemblée générale annuelle des actionnaires a approuvé les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000, a décidé : (i) que le solde de la perte s'élevant à 482.173.152 BEF serait reporté ; (ii) d'accorder décharge à l'auditeur statutaire et aux directeurs en poste en 2000 (à l'exception de M. Steffen Schubert) ; (iii) a nommé 9 administrateurs supplémentaires présentés par les actionnaires de catégorie B ; (iv) a désigné M. Ludo de Keulenaer, associé de la société Arthur Andersen Réviseurs d'Entreprises, en qualité de commissaire pour une durée de trois ans.

8. Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2001

8.1 Poursuite des activités de la société, conformément à l'article 633 du Code belge des sociétés

Le 27 novembre 2001, le conseil d'administration de la société a constaté que la valeur de l'actif net de la société, au 31 octobre 2001, s'élevait à 18.124.105,69 euros et était réduite à moins de la moitié du capital social qui s'élevait à 39.455.857,03 euros. Par application de l'article 633 du Code belge des sociétés, le conseil d'administration a convoqué une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 19 décembre 2001 afin de délibérer sur la poursuite des activités de la société et sur des mesures à adopter en vue de rétablir la situation financière de la société. Le conseil d'administration a recommandé à l'assemblée générale extraordinaire la poursuite des activités en proposant une augmentation de capital telle que décrite ci-après, ainsi qu'une réduction de capital formelle conformément à l'article 614 du Code belge des sociétés.

8.2 Augmentation de capital

L'assemblée générale a décidé de procéder à une augmentation de capital en échange d'une contribution en espèces, pour un montant maximum égal à la valeur représentative de capital des actions de la société prévalant au moment de la souscription à l'augmentation de capital, moyennant l'émission de 32.596 actions de classe A au prix de souscription de 208 euros par action de classe A, et un maximum de 64.899 actions de classe B au prix de souscription de 208 euros par action de classe B. La différence entre la valeur représentative de capital des actions prévalant au moment de la souscription à l'augmentation de capital, et le prix de souscription par action, doit être comptabilisée sur un compte * prime d'émission *.

L'assemblée générale a décidé de constater l'augmentation de capital partielle moyennant l'émission de 31.628 actions de classe A en faveur de Nasdaq Europe Planning Company Limited, 7.211 actions de classe B en faveur de Berliner Effektengesellschaft AG et 7.211 actions de classe B en faveur de Dresdner Kleinwort Wasserstein Online Ventures Limited, chacune d'entre elles étant émises à un prix de 208 euros (dont 68,28 euros seront comptabilisés sur un compte * capital * et 139,72 euros seront comptabilisés sur un compte * prime d'émission *). Le montant total de l'augmentation de capital s'élève à 3.144.294 euros.

L'assemblée générale a pris acte du fait que ABM Investment SA/NV était tenue de souscritre à 7.211 actions de classe B au prix de 208 euros par action. L'assemblée générale a décidé d'octroyer un mandat à deux membres du conseil d'administration, agissant conjointement, l'un d'entre eux devant être administrateur * A * de prendre acte de l'augmentation de capital en faveur de ABM Investment SA/NV, de négocier et d'exécuter des conventions de souscription à des titres avec d'autres souscripteurs pour la partie restante (8.999.328 euros) du montant total prévu pour l'augmentation de capital, dans la mesure où une telle augmentation de capital aurait été souscrite et de faire constater par voie authentique ladite augmentation de capital avant le 31 décembre 2002, en une ou plusieurs fois.

8.3 Emission de warrants 1

L'assemblée générale a décidé de procéder à une seconde augmentation de capital par le biais de l'émission d'un maximum de 12.600 warrants (* Emission de Warrants 1 *), pour un montant égal au pair comptable que les actions de catégorie B auront au moment de l'exercice des warrants, multiplié par le nombre d'actions B obtenues à l'occasion de l'exercice de ces warrants, à condition que ces warrants aient été souscrits et aient été exercés. L'assemblée générale a décidé que l'exercice de l'un de ces warrants autorise le porteur à souscrire à une action de classe B moyennant paiement en espèces d'un montant de 208 euros par action de classe B, qui après déduction du pair comptable qu'auraient ces actions de classe B de la société au moment de l'exercice du warrant, seront comptabilisées sur un compte * prime d'émission *.

L'assemblée générale prend note du fait qu'ABM Investment SA/NV, Berliner Effektengesellschaft AG et Dresdner Kleinwort Wasserstein Online Ventures Limited ont confirmé qu'elles souscriraient à des prêts non garantis en faveur de la Société pour un montant de 4.200.000 euros, et que, eu égard à l'octroi d'un tel prêt, elles se verraient allouer un warrant émis à l'occasion de l'Emission de Warrants 1 par tranche de 1.000 euros prêtés à la Société.

L'assemblée générale a approuvé l'émission immédiate et l'allocation d'un total de 4.200 warrants (à raison de 1.400 warrants par société) aux sociétés susmentionnées (à condition que ces warrants soient automatiquement nuls si le montant du prêt n'est pas transféré sur le compte de la banque de la Société endéans les 72 heures après leur allocation).

L'assemblée générale a décidé d'octroyer un mandat à deux membres du conseil d'administration, agissant conjointement, dont l'un doit être administrateur * A *, afin de négocier des conventions de prêts avec d'autres prêteurs potentiels pour le solde (8.400.000 euros) du montant total prévu de l'émission de warrants 1 (12.600.000 euros) et d'attribuer,
avant le 31 décembre 2002, en une ou plusieurs fois, les warrants (restants) à ces prêteurs. Les warrants restant après le 31 décembre 2002 ne pourront plus être alloués.

8.4. Emission de warrants 2 (Stock Option Plan)

L'assemblée générale a décidé d'une augmentation de capital par l'émission d'un maximum de 105.571 warrants (* Emission de Warrant 2 *) pour un montant égal au pair comptable que les actions de classe B de la société auront au moment de l'exercice des warrants, multiplié par le nombre d'actions de classe B obtenues à l'occasion de l'exercice de ces warrants, à la condition que ces warrants aient été souscrits et aient été exercés ; elle a décidé que l'exercice de l'un de ces warrants autorise son détenteur à souscrire à une action de classe B moyennant une contribution en espèces de 208 euros par action de classe B ; après déduction du pair comptable qu'auraient ces actions de classe B au moment de l'exercice de ces warrants, cette contribution de 208 euros sera inscrite sous le compte * prime d'émission *.

L'assemblée générale a décidé de déléguer les pouvoirs requis à deux des administrateurs de la Société, dont l'un doit être un administrateur * A *, tous deux devant être membres du Comité de rémunération de la Société agissant conjointement, afin d'allouer les warrants et de procéder à tous les actes nécessaires pour l'offre des warrants. Après le 30 avril 2002, la réalisation de l'émission des warrants ne pourra plus être constatée.

8.5. Réduction de capital

Conformément à l'article 614 du Code belge des sociétés (* réduction de capital formelle *), l'assemblée générale a décidé de réduire les pertes reportées au 31 décembre 2000 (dont le montant s'élevait à 19.804.807,55 euros) à zéro en : (a) ramenant à zéro le compte * prime d'émission * (deuxième compte apparaissant au bilan passif de la Société), qui, au 31 décembre 2000, s'élevait à 8.373.965,03 euros ; et (b) réduisant le capital de la Société (qui, au 31 décembre 2000 s'élevait à 21.056.965,36 euros) en incorporant le solde des pertes reportées au 31 décembre 2000. Le capital se trouvait réduit ainsi de 11.430.842,52 euros.

Suite à cette réduction de capital, le montant du capital s'est élevé à 31.169.308,51 euros représenté par 623.929 actions (381.828 actions de classe A et 242.101 actions de classe B).

8.6. Démission et nomination des auditeurs statutaires

L'assemblée générale, considérant la lettre du commissaire, M.Ludo De Keulenaer, associé de la société coopérative Arthur Andersen, Réviseurs d'Entreprise, expliquant les raisons pour lesquelles il suggère à la Société d'accepter sa démission avec effet immédiat lors de l'assemblée générale des actionnaires, a accepté la proposition du commissaire avec effect immédiat. L''ssemblée générale a nommé la société coopérative Ernst & Young, Réviseurs d'Entreprise, représenté par Monsieur Marc Van Steenvoort, en qualité de nouveau commissaire de la Société, avec effet immédiat. Son mandat expirera à la clôture de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

8.7. Composition du Conseil d'administration

L'assemblée générale a pris acte de la démission de deux membres du conseil d'administration et en a nommé 5 nouveaux.

(voir suite pg C32-C33)

RAPPORT DE GESTION

III. Les comptes Annuels au 31 décembre 2001 adoptés par le Conseil d'administration

1. Les Actifs

1.1. Actifs Immobilisés

Au 31 décembre 2001, la valeur des actifs immobilisés s'élevait à 23.381.152 euros, ce qui représente une augmentation de 9.969.625 euros par rapport à l'année précédente.
Cette augmentation est due aux investissements croissants liés au système ETS, et se décompose comme suit :

Equipement ETS	22.935.795
Equipement de bureaux	60.440
Matériel et véhicules	13.693
Equipement loué	205.243
Investissements dans des filiales	165.981
Total	23.381.152

1.2. Actifs Circulants

Au 31 décembre 2001, la valeur des actifs circulants de la Société s'élevait à 34.887.391,33 euros, en ce compris :

* Des créances à un an au plus pour un total de 1.424.796 euros
* Des valeurs disponibles pour un total de 15.453.876 euros

1.3. Autres Créances

Au 31 décembre 2001, la Société a également d'autres créances pour une valeur de 16.800.181,20 euros consistant essentiellement en des compensations entres sociétés du même groupe pour un montant de 16.108.161 euros.

2. Le Passif

2.1. Capital

Au 31 décembre 2001, le capital de la Société s'élevait à 22.957.647,89 euros.

2.2. Dettes

Au 31 décembre 2001, les montants dûs aux créanciers s'élevaient à 35.310.895 euros.

Ce montant doit être réparti principalement comme suit :

- des dettes à long terme pour un montant total de 25.600.000 euros

- des intérêts dus sur ces dettes à long terme pour un montant de 977.835 euros

- des sommes dues aux titulaires de créances commerciales d'un montant total de 3.054.904 euros

- des charges dues sur ces sommes pour un montant de 3.716.785 euros

3. Affectation du résultat

La perte de l'exercice, laquelle s'élève à 23.646.880,59 euros, devrait être reportée.

4. Règles d'évaluation

Le bilan au 31 décembre 2001 établissant une perte reportée d'un montant de 23.646.880,59 euros, le conseil d'administration, conformément à l'article 96,6° du Code des sociétés, doit justifier l'application des règles comptables sur une base de going concern.

La perte reportée est essentiellement due aux frais liés au développement, au lancement et maintenance de l'ETS, la nouvelle plate-forme de négociation, ainsi qu'à la mauvaise conjoncture économique qui a notamment entraîné un ralentissement des marchés et donc une baisse du nombre d'admissions d'émetteurs au marché et des montants des transactions en 2001.

Compte tenu des options stratégiques de la Société pour 2002, des initiatives qui sont en train d'être concrétisées, ainsi que de la croissance et la rentabilité future de la Société prévue, le conseil d'administration considère que le principe de continuité des règles d'évaluation reste approprié.

La société a modifié sa politique de reconnaissance de revenus pour étaler les revenus provenant du listing de l'émetteur sur la période moyenne de listing de 4 ans, plutôt que de reconnaître la totalité du montant durant l'année du listing. Cette nouvelle politique permettra de mieux faire correspondre les revenus perçus aux services rendus.

Cette politique est conforme aux Staff Accounting Bulletin (SAB) 101 * Revenue Recognition in Financial Statements * pour les redevances du listing initial et les redevances d'offres secondaires, émis par la Securities and Exchange

Commission des Etats-Unis.

Nasdaq Europe SA rend également compte à sa société mère, The Nasdaq Stock Market, Inc., conformément aux pratiques comptables généralement acceptées aux Etats-Unis.
Cette modification de politique comptable permettra de mieux faire correspondre les comptes annuels de la Société sur les comptes qui sont rapportés à la société mère, conformément aux US GAAP.

L'effet de cette modification consiste à enregistrer un revenu reporté de 371.134 euros au 31 décembre 2001, en réduisant les revenus du même montant. Ce revenu reporté représente un revenu antérieurement reconnu au cours des années précédentes. Ce revenu est à présent reporté, et sera déclaré en 2002 et au cours des années ultérieures.

5. Recherche et développement

La société n'a pas poursuivi d'activités de recherche durant l'année 2001. Le développement du système ETS continue et les frais de développement du logiciel d'un montant de 16.253.080 EUR ont été capitalisés sous le poste * équipement ETS * en 2001.

6. Honoraires dus à des sociétés ayant un lien professionnel avec le commissaire

Durant l'exercice 2001, un montant de 65.750 euros a été payé à Ernst & Young, Réviseurs d'Entreprises. Ce montant comprend les frais qui ont été payés pour la réalisation de l'audit prévu par la loi ainsi que les frais supplémentaires dus en raison de l'audit des comptes annuels en US GAAP.

IV. Déclaration de conflits d'intérêts conformémemnt à l'article 523,)1 du Code des sociétés

Les déclarations suivantes ont été effectuées au cours de la réunion du conseil d'administration du 30 mars 2001 :

* M. Frank Zarb déclare qu'il pourrait avoir un conflit d'intérêt au sens de l'article 523 du Code belge des sociétés, en ce qui concerne les décisions mentionnées aux points 2 et 7 * ;

Messieurs Jim Weber et John Hilley déclarent qu'ils pourraient avoir un conflit d'intérêt au sens de l'article 523 du code belge des sociétés avec les décisions mentionnées aux points 3 et 7 ;

L'ensemble des administrateurs * A * déclarent qu'ils pourraient avoir un conflit d'intérêt au sens de l'article 523 du Code belge des sociétés avec les décisions mentionnées aux points 7 ;

2. Désignation d'un nouveau président du Conseil d'administration

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer M. Frank Zarb en qualité de président du Conseil.

(.....)

3. Désignation de M. John Hilley en qualité de Chief Executive Officer et de M. Jim Weber en qualité de Chief Operating Officer
et Managing Director, les deux ayant pouvoir de gestion journalière, agissant seul.

Après délibération, le conseil d'administration a unanimement décidé de nommer M. John Hilley en qualité de Chief Executive Officer et de nommer M. Jim Weber en qualité de Chief Operating Officer et Managing Director, les deux ayant les pouvoirs de gestion journalière, et chacun d'entre eux ayant le pouvoir d'agir seul.
Les nominations sortiront leurs effets immédiatement.

(.....)

7. Accord concernant le crédit-pont de Nasdaq

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'autoriser le Chief Executive Officer, conformément à la section 10.3 de la convention de souscription du 27 février 2001 entre The Nasdaq Stock Market Inc. et EASDAQ SA/NV, de rembourser au Nasdaq le montant principal du crédit-pont qui avait été octroyé par celui-ci à la Société, conformément à l'accord de prêt du 12 février 2001, en ce compris les intérêts dus depuis la date de paiement.

V. Evénements significatifs survenant après la clôture de l'exercice

L'événement suivant a eu lieu le 6 février 2002, donc après la clôture de l'exercice 2001 et doit être communiqué en raison de son caractère significatif.

7.211 actions de catégorie B ont été émises en faveur de ABM Investment pour un prix de 208 euros et 1.400 warrants ont été alloués à cette société en raison d'un prêt de 1.400.000 euros.

VI. Approbation des comptes annuels et décharge des administrateurs et des commissaires

Il est proposé que les actionnaires approuvent les comptes annuels de la Société et octroient la décharge aux membres du conseil d'administration et aux commissaires de la Société, qui étaient en fonction pendant l'année 2001.

Le 5 juin 2002,

Pour le conseil d'administration,

N° NAT.	455.240.893	02416.3599	C 38.

Nom : James Weber
Administrateur

Nom : Filip Dierckx
Administrateur

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2001
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE ANONYME NASDAQ EUROPE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001, dont le total du bilan s'élève à EUR 58.268.543,00 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 23.646.880,59. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne.
Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates

Attestations et informations complémentaires

Nous complètons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion contient des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation du résultat qui vous est proposée, est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- Dans le courant de l'année 2001, la société a modifié la règle d'évaluation concernant la prise en résultat des revenus et a mentionné la règle modifiée ainsi que les raisons et l'impact chiffré de cette modification dans le rapport de gestion déposé avec les comptes annuels.

Bruxelles, le 13 juin 2002

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B 160)
Commissaire
Représenté par

Marc Van Steenvoort
Associé